

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 octobre 2011

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (*pouvoir de M. Philippe LEQUAIN*), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (*pouvoir de M. Gilles CURTI*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Guy HEMET (*pouvoir de M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Alain NOURISSIER*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (*pouvoir de Mme Marie BOELLE*), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (*pouvoir de M. Michel BANCAL*), Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

**Absents excusés** : M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Gilles CURTI (*pouvoir à Mme Frédérique KIBLER*), M. Philippe LEQUAIN (*pouvoir à M. Patrick CONFETTI*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir à M. Guy HEMET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), M. Alain NOURISSIER (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Michel BANCAL (*pouvoir à M. François LAMBERT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (*pouvoir à Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER, M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 28 septembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 29 septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 61

**N° de l'ordre du jour** :

**2011.10.11 : Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Essonne.**

**M. François de MAZIERES, rapporteur, donné lecture de la délibération.**

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 prescrit la couverture intégrale du territoire départemental par des intercommunalités à fiscalité propre au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2013. Pour atteindre cet objectif les préfets de l'Essonne et des Yvelines a élaboré un projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Créée en 2002, devenue en 2010 communauté d'agglomération, Versailles Grand Parc compte aujourd'hui 192 122 habitants répartis sur 14 communes, dont une commune, Bièvres est située dans le département de l'Essonne.

Le Conseil communautaire du 28 juin 2011 a donné un avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines.

Le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Essonne prévoit le maintien de la commune de Bièvres dans Versailles Grand Parc et aucune modification de périmètre sur l'Essonne de la communauté d'agglomération.

Considérant que l'agglomération de Versailles Grand Parc s'attache à développer la cohérence et la complémentarité de ces territoires en veillant à la préservation de leurs atouts particuliers, avec trois priorités : les transports, le développement économique et l'environnement ;

Considérant que le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Essonne ne modifie pas le périmètre de Versailles Grand Parc sur ce département ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *émet un avis favorable au maintien de la commune de Bièvres dans Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 61

Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par déléation,

**Alain FAUVEAU**

Directeur Général des Services

